

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 121 (1976)  
**Heft:** 1

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**L'Office fédéral de la protection civile  
met au concours le poste de**

# **chef de la division de l'instruction**

## **Tâches**

- planifier, mettre en route et surveiller aux niveaux de la Confédération, du canton et de la commune les projets d'instruction qui doivent être élaborés par l'Office fédéral, y compris l'approbation des plans d'enseignement, programmes de cours et moyens d'instruction;
- traiter les problèmes fondamentaux de l'instruction: personnel, méthodes et forme de l'instruction, organisation des cours, service de comptabilité; création, équipement et exploitation des centres d'instruction;
- étudier les questions se rapportant aux exercices communs de la protection civile avec l'armée et à la participation de la protection civile aux exercices d'états-majors de commandement militaire, destinés à mettre au point l'aide à apporter à la protection civile;
- diriger l'instruction dont la Confédération est chargée et surveiller l'instruction dans les cantons;
- inspecter des cours;
- organiser des rapports et des séminaires, diriger des groupes de travail, publier des articles et des exposés et faire des conférences.

## **Exigences**

- posséder une formation pédagogique; avoir exercé avec succès une fonction importante dans l'enseignement, dans la formation du personnel ou dans l'instruction;
- avoir de bonnes qualités d'organisateur et le don de persuasion;
- connaître les problèmes de la direction de grandes organisations (armée, protection civile, économie ou administration);
- langue maternelle: l'allemand ou le français; très bonne connaissance de l'autre langue.

**Traitement:** Dans le cadre de l'échelle des traitements de l'administration centrale fédérale.

**Délai d'inscription:** 31 janvier 1976.

**Les candidats de nationalité suisse qui s'intéressent à ce poste adresseront leurs offres circonstanciées à la Direction de l'Office fédéral de la protection civile, case postale, 3003 Berne.**



Le pistolet SIG  
P210  
précis  
et sûr

Précision excellente — fonctionnement sûr —  
rapidement prêt au tir.  
Le pistolet SIG P210 est utilisé comme arme  
d'ordonnance pour l'armée, arme de service  
pour la police et comme arme de sport.  
Par l'échange aisé de certaines  
pièces, l'arme peut être équipée pour  
le calibre 7,65 mm ou 9 mm Para-  
bellum ainsi que pour le calibre .22  
long rifle. Le pistolet de sport est  
livrable avec hausse  
micrométrique et arrêt de  
détente réglable

Société Industrielle Suisse  
CH-8212 Neuhausen-Chutes du Rhin  
Livraisons aux armuriers par  
Hämmerli SA, CH-5500 Lenzbourg  
Téléphone 064 / 51 28 16